



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de représentation du ministre de l'action et des comptes publics

Question écrite n° 21305

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur ses frais de représentation. La dotation de frais de représentation des membres du Gouvernement est plafonnée à 150 000 euros pour un ministre (QE n° 16056). Il lui demande de lui préciser à combien se sont élevés ses propres ses frais pour l'année 2018 et de lui en communiquer le détail exhaustif.

Texte de la réponse

Pour l'année 2018, les frais de représentation du cabinet du ministre de l'action et des comptes publics d'un montant total de 137 237 € se sont répartis selon les natures de dépenses suivantes (doctrine du Secrétariat général du Gouvernement) : - les frais de réception d'un montant de 16 400 € ; - les frais de restauration d'un montant de 112 689 € ; - les décorations florales d'un montant de 2 794 € ; - les cadeaux protocolaires d'un montant de 5 354 €.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21305

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 février 2020

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6260

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 1882